

Document d'informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

L'assurance-vie individuelle sans réduction d'impôt offerts via Life@Ease de Securex VIE AAM (www.securex.be), entreprise d'assurance belge agréée sous le n° 944. Appelez le 09/280 42 92 pour de plus amples informations. La FSMA est chargée du contrôle de Securex Vie en ce qui concerne ce document d'informations clés. Le document d'information clé est d'application au 01/01/2025.

En quoi consiste ce produit?

Type

Assurance-vie individuelle sans réduction d'impôt (branche 21), avec un taux d'intérêt garanti et une éventuelle participation bénéficiaire liée aux résultats d'entreprise de Securex Vie.

Durée

Le contrat a une durée déterminée (déterminée par le client) et se termine en cas de rachat total, au terme ou en cas de décès de l'assuré.

Objectifs

Constituer un capital supplémentaire par la capitalisation des primés payées au taux d'intérêt garanti à ce moment, augmentées de la participation bénéficiaire éventuelle.

Le taux d'intérêt en vigueur lors d'un paiement de prime est garanti sur ce paiement de prime jusqu'au 31/12 de l'année en cours. Ce taux d'intérêt s'élève momentanément à 2,50 % et est appliqué après déduction des taxes éventuelles et frais d'entrée. Le taux d'intérêt applicable pour les futurs paiements de primes et les réserves acquises sera déterminé au plus tard le 31/12 de chaque année.

La participation bénéficiaire éventuelle est déterminée annuellement, sur la base des résultats d'entreprise de Securex Vie.

Le taux d'intérêt garanti et la participation bénéficiaire constituent le rendement annuel global. La participation bénéficiaire est capitalisée au taux d'intérêt garanti en vigueur au moment de son octroi et est immédiatement acquise.

Investisseurs de détail visés

Cette assurance s'adresse aux indépendants (activité principale, activité complémentaire, aidant ou conjoint aidant, et prestataires de soins affiliés à la convention INAMI) qui veulent épargner en toute sécurité, avec pour objectif de constituer un capital supplémentaire et ayant épuisé toutes les possibilités d'épargne fiscalement avantageuse, et qui disposent d'un horizon de placement d'environ 10 ans. Ces épargnants souhaitent placer leur argent dans un produit avec un taux d'intérêt garanti, potentiellement augmenté d'une participation bénéficiaire annuelle, produit dont le risque est de 2.

Avantages et coûts

En cas de vie: Un capital supplémentaire est constitué par la capitalisation des primes payées au taux d'intérêt garanti valable à ce moment, augmentées de la participation bénéficiaire éventuelle.

En cas de décès (standard): En cas de décès avant le terme prévu, au moins la réserve disponible est versée.

Le montant de ces prestations figure dans la section 'Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?'

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7 ; qui est une classe de risque basse. Securex Vie propose une garantie de capital et un taux d'intérêt garanti. De plus, vous bénéficiez d'une garantie de l'Etat (voir sous le point "Que se passe-t-il si Securex Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?").

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 10 ans Exemple investissement : 10.000,00 euro Prime d'assurance (décès) 0,00 euro	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 5 ans	Si vous rachetez après 10 ans (Période de détention recommandée)
--	-----------------------------	------------------------------	--

Scenarios en cas de survie

Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Tensions	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.480,00	9.380,00	9.750,00
	Rendement annuel moyen	-5,20%	-1,27%	-0,25%
Défavorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.480,00	9.380,00	9.750,00
	Rendement annuel moyen	-5,20%	-1,27%	-0,25%
Intermédiaire	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.480,00	10.020,00	11.300,00
	Rendement annuel moyen	-5,20%	0,04%	1,23%
Favorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	9.480,00	10.280,00	11.970,00
	Rendement annuel moyen	-5,20%	0,55%	1,81%
Scénario en cas de décès				
En cas de décès	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	9.980,00	10.540,00	11.300,00

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 10 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissez 10.000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marchés extrêmes. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si Securex Vie n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires. En outre, le Fonds Garantie belge (garantiefonds.belgium.be) assure les crédits de l'Épargne-Pension, de l'Épargne à long terme et des assurances-vie individuelles non fiscales de la branche 21 jusqu'à un maximum de 100 000 euros par personne.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé:

-qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire

- 10 000 EUR sont investis

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (2,5 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels..

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux	767,3 €	793,0 €	507,8 €
Incidence des coûts annuels (*)	7,6 %	1,8 % chaque année	0,5 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,73 % avant déduction des coûts et de 1,23 % après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- La signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous rachetez après 10 ans
Coûts d'entrée	x% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement	0,3 %
Coûts de sortie	Les coûts de sortie sont indiqués comme 'S.O.' dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	S.O.
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	x% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	0,3 %
Coûts de transaction	x% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons..	0 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	S.O.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 10 ans

Nous recommandons une période de 10 ans afin de maximiser les chances d'avoir un rendement attractif, tenant compte des frais, taxes et la législation fiscale actuelle. En cas de désinvestissement avant la date terme, il y a un impact éventuelle sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à échéance de la période de détention recommandée : voir la section « Que va me coûter cet investissement ? ».

L'assurance-vie individuelle sans réduction d'impôts peut être rachetée à tout moment.

L'indemnité de rachat s'élève à 5 % des réserves rachetées, avec un minimum de 75 € (à indexer). Ce pourcentage diminue d'1 % par an pendant les 5 dernières années du contrat. Aucune indemnité ne s'applique au terme ou en cas de versement suite au décès de l'assuré.

Les rachats peuvent être demandés via votre intermédiaire d'assurance ou en direct via Securex Vie (vie@securex.be), moyennant le respect des formalités nécessaires.

Comment puis-je introduire une réclamation?

Pour toute réclamation adressez-vous à Securex Vie AAM – Service des Plaintes, Cours Saint-Michel 30, 1040 Bruxelles, ou via mail à claims.insurance@securex.be et, en second lieu, à l'Ombudsman des Assurances (www.ombudsman-insurance.be), square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, info@ombudsman-insurance.be.

Autres informations utiles

Les conditions générales et le règlement de gestion branche 21 sont disponibles gratuitement (sur base d'une obligation légale) sur www.securex.be/lifeatease. Chaque année, le preneur d'assurance reçoit un récapitulatif de l'état de son contrat, en tenant compte du taux d'intérêt garanti et de l'éventuelle participation bénéficiaire, ainsi qu'un récapitulatif des mouvements.